Cinquantième année. - N ° 77 A 20 avril 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1812

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

531 389 559 RCS Lyon.
ADEQUATION.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 283000.00 EUR.
Adresse : 5, rue du Mont Blanc, " le Corbavie", 69960 Corbas.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ADEQUATIONSOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEEAU CAPITAL DE 283 000 EUROSSIEGE SOCIAL : 5, RUE DU MONT BLANC - LE CORBAVIE69960 CORBAS531 389 559 RCS LYONGAM PROSOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 90 000 EUROSSIEGE SOCIAL : " LE CORBAVIE ", 5 RUE DU MONT BLANC 69960 CORBAS388 776 049 RCS LYONAVIS DE PROJET DE FUSIONAux termes d'un acte sous seings privé en date à CORBAS (Rhône) du 23/03/2017, les sociétés ADEQUATION et GAM PRO ont établi un projet de fusion par absorption de la société ADEQUATION par la société GAM PRO, à qui la société ADEQUATION apporterait la totalité de son actif, évalué à 320.838 €, contre la prise en charge de la totalité de son passif, évalué à 211.112 €, soit un apport net de 109.726 €. En rémunération de cet apport net, 3.772 parts sociales nouvelles de 18 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société GAM PRO à titre d'augmentation de son capital social de 67.896 euros et attribuées aux associés de la société ADEQUATION à raison de 2 parts sociales de la société absorbante pour 15 parts sociales de la société absorbée. La prime de fusion s'élèverait globalement à 41.830 euros.Si la société absorbée est, au jour de la réalisation de la fusion, encore propriétaire des 5.000 parts sociales de la société absorbante, ces parts sociales seront annulées par réduction du capital social de la société absorbante d'un montant correspondant à la valeur nominale des 5.000 parts sociales soit d'une somme de 90.000 €. Le capital social de la société GAM PRO sera ainsi à l'issue de l'opération ramenée à 67.896 €. Toutes les opérations effectuées par la société ADEQUATION depuis le 1er octobre 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société GAM PRO. Ledit projet a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de la société GAM PRO et par l'assemblée générale extraordinaire de la société ADEQUATION.Le projet de fusion, concernant les deux sociétés, a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LYON, le 13/04/2017..